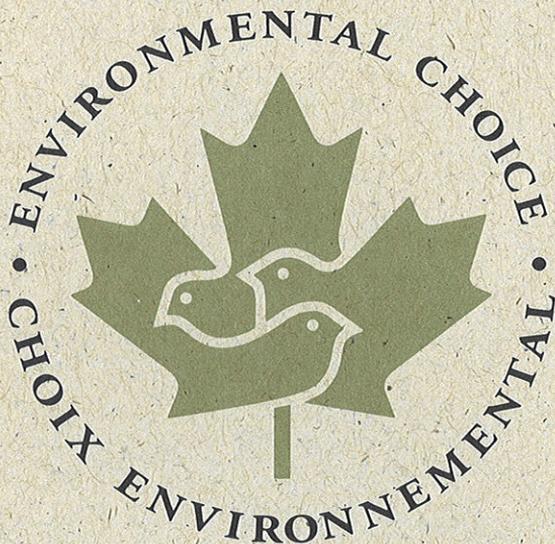


J. Louis



**RAPPORT ANNUEL
1990**



Environnement
Canada

Environment
Canada

Canada

T A B L E D E S M A T I È R E S

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE.....	5
LE PROCESSUS	13
Établissement des critères	14
Certification des produits	15
LES RESSOURCES.....	17
Conseil de direction du Choix environnemental ...	17
Secrétariat	19
Association canadienne de normalisation.....	19
Comité technique de coordination	20
Groupes de travail	21
LES RÉSULTATS.....	23
Directives finales.....	23
Ébauches de directives	28
Produits certifiés.....	29





Plus de 50 p. 100 de papier
recyclé dont
5 p. 100 de fibres
post-consommation

CHOIX ENVIRONNEMENTAL

Le gouvernement du Canada a créé le programme Choix environnemental pour aider les consommateurs à trouver des produits qui allègent le fardeau imposé à l'environnement.

Les biens et services qui respectent les critères du Programme propres à des produits sont identifiés par l'Éco-Logo, symbole d'attestation.

L'Éco-Logo, image faite de trois colombes stylisées et entrelacées de façon à former une feuille d'érable, symbolise la collaboration du gouvernement, des entreprises et des consommateurs.

M

ESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



*Pat Delbridge, Présidente
Conseil de direction
Choix environnemental*

Les dix dernières années ont été fertiles en événements pour un nombre croissant de personnes soucieuses des questions environnementales.

Après avoir profité des avantages du développement industriel pendant plusieurs siècles, le monde occidental a récemment commencé à faire face à certains coûts

environnementaux. Les causes résident dans les rouages de notre société et dans nos habitudes de vie.

Pour relever ces défis complexes, il faut non seulement s'assurer la participation active de toutes les personnes, entreprises, institutions et administrations, où qu'elles soient, mais aussi trouver des solutions inédites qui vont au-delà de la législation d'autrefois.

L'une des approches dont le Canada s'enorgueillit d'être l'un des initiateurs suppose l'éco-étiquetage destiné à aider les consommateurs à se servir de leur pouvoir d'achat pour que soient fabriqués des produits plus compatibles avec l'environnement. Ce programme vise à aider les consommateurs à faire des choix judicieux : d'abord, il permet d'établir de bons critères d'inspiration scientifique à respecter

pour que les produits soient jugés moins nocifs pour l'environnement, puis d'étiqueter les produits agréés. Bien entendu, la meilleure façon de diminuer les dommages que la fabrication, l'utilisation et l'élimination des produits inflige à l'environnement reste la baisse de leur consommation. À l'instar d'autres approches, l'éco-étiquetage ne peut offrir que des solutions partielles aux problèmes environnementaux du monde; pourtant, il occupe un créneau particulier de manière tout à fait unique. Le créneau "éco-étiquetage" se définit par le besoin de faire ce que nous pouvons dès maintenant, tout de suite, pour atténuer les méfaits de notre consommation quotidienne de biens et services.

Il y a de cela deux ans, le Canada a commencé à élaborer son propre programme d'éco-étiquetage. À l'époque, il s'appelait Produits écologiques. Moi-même ainsi que 15 autres personnes avons été chargées de former le Conseil de direction du Programme. Maintenant, avec deux ans d'expérience à notre actif, nous aimerions faire le point.

L'une des premières questions que le Conseil de direction a soulevées a été la suivante : le produit "écologique" existe-t-il. Vu l'état actuel de nos connaissances et notre incapacité de fabriquer des produits parfaitement inoffensifs, nous estimons que la recherche de produits "écologiques" serait sans doute vaine. Nous savions toutefois qu'il est possible de réduire de beaucoup le fardeau imposé à l'environnement par la fabrication, l'utilisation et l'élimination des produits. Nous étions conscients que, si nous pouvions cerner les moyens et attester

les produits, nous aiderions les consommateurs à faire des choix avisés sur le plan environnemental et qu'ainsi, nous favoriserions la mise sur le marché de produits moins nocifs pour l'environnement.

C'est donc à cette tâche que nous nous sommes attelés. Au cours de la première année, nous avons changé le nom du programme par Choix environnemental, mis au point un processus rigoureux, ouvert et d'inspiration scientifique qui permit d'établir des critères d'attestation propres à des produits, essayé et amélioré ce processus par l'élaboration de critères pour trois types de produits, créé l'Éco-Logo comme symbole d'attestation et mis sur pied, au sein d'Environnement Canada, un secrétariat chargé des opérations courantes du Programme.

Après avoir jeté les bases organisationnelles, il était désormais possible, au seuil de la seconde année du Programme, de mieux fonctionner. Au printemps 1990, nous avons établi des critères d'attestation pour un total de dix types de produits et attribué nos premiers Éco-Logos à des marques admissibles. Aujourd'hui, à la fin de notre deuxième année d'existence, l'Éco-Logo est apposé à des couches, à des huiles de graissage, à des peintures, à des papiers, à des isolants, à des matériaux de clôturation et à d'autres articles, et la liste des catégories de produits ne cesse de s'allonger. Ce sont là les résultats concrets de ce que nous avons accompli jusqu'ici.

Toutefois, notre façon de faire revêt autant d'importance que ce que nous avons fait. C'est notre processus - notre manière de déterminer quels

produits constituent un bon choix environnemental - qui donne à l'Éco-Logo sa valeur comme guide crédible pour les consommateurs, comme outil de marketing propre à attirer l'attention sur les produits répondant aux critères du Programme et, en dernière analyse, comme l'un des divers moyens susceptibles d'atténuer les perturbations causées à l'environnement par notre consommation quotidienne de biens et services, non seulement cette année, mais pendant les années à venir.

Pour trouver comment rendre un type de produit moins nocif pour l'environnement, nous devons d'abord en comprendre les méfaits. Nous commençons donc par étudier son cycle de vie - depuis l'extraction d'une ressource jusqu'à la fabrication, l'utilisation et l'élimination du produit. C'est seulement à travers une approche de ce genre que nous pouvons voir à quel stade de son cycle de vie un produit engendre des problèmes environnementaux et où il est possible de les atténuer.

Sur le plan pratique, si nous examinons, par exemple, des peintures à base de solvants, nous constatons que la plupart contiennent de fortes teneurs en composés organiques volatils (COV). Ces solvants étant tirés du pétrole, leur emploi contribue à l'épuisement d'une ressource non renouvelable. Les COV permettent à la peinture de rester liquide dans la boîte. Mais, lors de l'application, les COV, agents de séchage, contribuent par leur évaporation à produire de l'ozone et du "smog photochimique" dans la basse atmosphère. Les substances utilisées à titre de pigments et d'agents conservateurs, y compris le

formaldéhyde, les hydrocarbures aromatiques et les métaux lourds comme le mercure, le plomb, le cadmium et le chrome, peuvent être toxiques, parfois même cancérogènes pour les êtres humains. Selon notre étude, il est non seulement possible de remplacer bon nombre de ces substances par des ingrédients moins nocifs et qui remplissent la même fonction, mais également, de réduire considérablement leur teneur en COV.

Ainsi, nous reconnaissons que, dans un grand nombre de secteurs et de catégories de produits, il reste d'immenses lacunes dans nos connaissances des incidences sur le milieu, des risques environnementaux ainsi que des causes et des effets. Souvent, les hypothèses formulées par le grand public ne résistent pas à l'examen scientifique. Par exemple, une grande partie de la population suppose que tout ce qui est "naturel" est sans danger et que tout ce qui est "chimique" est dangereux. La vérité est tout autre. Les preuves scientifiques qui permettent de peser l'importance globale d'un problème environnemental - comme l'ozone des basses couches - par rapport à une autre - comme le réchauffement de la planète - n'existent pas encore. Mais il devient donc essentiel quand on veut suggérer les combustibles de remplacement les plus écologiques.

L'approche "cycle de vie" vaut surtout en ce qu'elle indique si les changements proposés à un stade ou à un autre du cycle de vie d'un produit contribuent vraiment à la réduction nette du fardeau qu'il impose à l'environnement. Nous avons rencontré plusieurs cas où les coûts environnementaux de

ces changements auraient annulé, voire dépassé, les avantages environnementaux. Par ailleurs, nous avons parfois décidé de ne pas élaborer de critères d'attestation pour un type particulier de produit parce qu'il existait une solution de remplacement plus respectueuse de l'environnement. Par exemple, nous n'attestons pas les nettoie-vitres contenant des solvants à base de pétrole, étant donné l'efficacité du vinaigre et de l'eau.

En plus des études sur les cycles de vie, le Conseil de direction peut compter sur l'aide et l'apport de l'Association canadienne de normalisation (ACNOR), chargée d'évaluer les produits en fonction des critères du Choix environnemental et d'apposer l'Éco-Logo aux produits admissibles. Un autre groupe utile est le comité de bénévoles, composé d'experts techniques dans plusieurs domaines, dont diverses sciences environnementales, la médecine et des secteurs manufacturiers pertinents. L'ACNOR coordonne les activités de ce comité, y compris la mise au point des critères d'attestation. L'ACNOR est également chargée de l'examen public, processus de 60 jours, au début de l'existence de chaque ensemble d'ébauches de critères, pendant lequel nous acceptons les propositions quant à la façon d'améliorer le contenu des directives. En outre, nous demandons conseil aux personnes compétentes de la Direction des programmes industriels d'Environnement Canada pour chaque directive que nous élaborons.

Bien entendu, les critères d'attestation que nous fixons à un moment ou à un autre valent ce que valent les renseignements dont nous disposons à

ce moment-là. Les choses changent. Les technologies évoluent. De nouveaux produits apparaissent sur le marché et d'anciens disparaissent. De même, nos critères changent, devenant de plus en plus sévères au fur et à mesure des occasions de réduire encore davantage les pratiques nocives pour l'environnement.

Ces résultats moins tangibles que nous avons atteints jusqu'ici, plus reliés au processus qu'aux produits, façonneront les résultats concrets du programme Choix environnemental dans l'avenir. Au cours de l'année qui vient, nous mettrons en oeuvre ce processus pour l'élaboration de directives portant sur 25 autres types de produits. Parmi les défis qui se profilent à l'horizon, citons l'élaboration de critères relatifs aux nettoyeurs ménagers et à l'emballage. Nous nous pencherons sur les façons de reconnaître les bureaux et les voitures qui tiennent davantage compte de l'environnement. Pendant notre troisième année d'existence, alors que le nombre d'attestations de produits augmentera, nous monterons une grande campagne visant à faire connaître et comprendre l'Éco-Logo chez les consommateurs d'un océan à l'autre. À l'échelle internationale, nous partagerons nos expériences et nos connaissances avec d'autres pays qui en sont également aux premiers balbutiements des programmes d'éco-étiquetage.

Je sais, par des consultations avec des responsables de l'éco-étiquetage ailleurs dans le monde, que l'approche canadienne est largement reconnue pour son excellence. Mes collègues du Conseil de direction et moi-même sommes très fiers de cette réalisation et savons qu'elle est due, en cette ère d'austérité

budgétaire, aux efforts exceptionnels de quelques personnes très capables et dévouées au Secrétariat, à l'ACNOR et au sein du Comité technique.

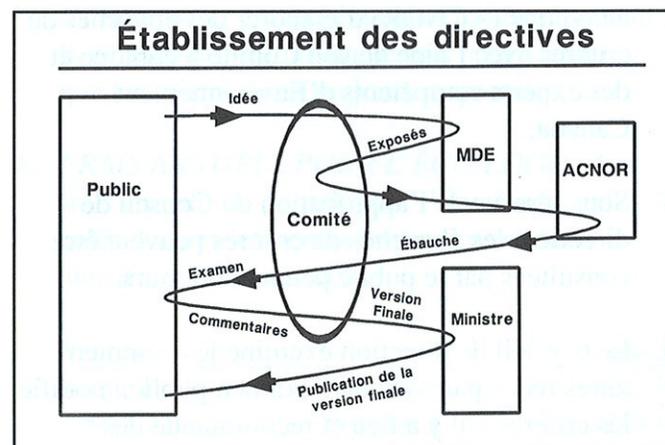
J'aimerais exprimer ma gratitude pour l'appui, le travail et les apports judicieux de tous les membres du Conseil de direction du Choix environnemental. Trois membres, Dian Cohen, Geraldine Kenney-Wallace et Richard Plain, vont malheureusement devoir quitter le Conseil de direction au seuil de notre troisième année d'existence. J'aimerais donc saisir l'occasion de les remercier pour les efforts qu'ils ont déployés pendant la période critique de mise en marche du Programme.

Vous trouverez ci-après une explication plus détaillée du fonctionnement de Choix environnemental et un bilan plus précis de l'année écoulée. Vous conviendrez, je l'espère, que nous nous sommes employés à imprimer à Choix environnemental une orientation qui viendra soutenir les Canadiens dans leurs efforts pour abaisser les coûts environnementaux pendant de nombreuses années à venir.

Pat Delbridge,
Présidente, Conseil de direction
Choix environnemental

P ROCESSUS

Un Conseil de direction formé de 16 bénévoles établit la politique de Choix environnemental et les critères d'attestation propres à chaque produit. Un secrétariat situé à Environnement Canada seconde le Conseil et gère le Programme au jour le jour. Le secrétariat a chargé l'Association canadienne de normalisation (ACNOR) de contribuer à l'élaboration de critères et au traitement des demandes de l'Éco-Logo.



ÉTABLISSEMENT DES CRITÈRES

L'élaboration des critères d'attestation de Choix environnemental comporte cinq étapes :

1. Le Conseil de direction décide du type de produit, choisi à partir de suggestions du public, pour lequel des critères seront élaborés.
2. Le Secrétariat charge un consultant d'élaborer un document d'information, examiné par des experts compétants d'Environnement Canada, sur le type de produit, y compris d'une évaluation environnementale englobant tout son cycle de vie, un profil de l'industrie et une analyse du marché pour le produit.
3. Sous réserve d'examen du document d'information, le Conseil de direction charge un organisme technique (ACNOR) d'élaborer des ébauches de critères avec l'aide de son Comité technique et des experts compétents d'Environnement Canada.
4. Sous réserve de l'approbation du Conseil de direction, les ébauches de critères peuvent être consultées par le public pendant 60 jours.
5. Le Conseil de direction examine les commentaires reçus par suite de l'examen public, modifie les critères s'il y a lieu et recommande des critères définitifs au Ministre pour publication sous forme de directives finales concernant l'attestation des produits de cette catégorie.

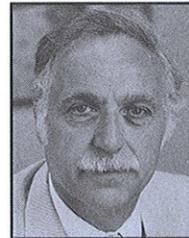
CERTIFICATION DES PRODUITS

1. **DEMANDE:** Les fabricants de produits demandent l'Éco-Logo par l'entremise de l'Association canadienne de normalisation (ACNOR). Les frais de dossier sont d'au moins 800 \$, selon la complexité du procédé et le nombre d'installations à inspecter.
2. **VÉRIFICATION:** Un représentant de l'ACNOR se rend dans les installations pour évaluer les produits et les procédés en fonction des critères du Choix environnemental.
3. **PERMIS:** L'ACNOR octroie un permis autorisant l'apposition de l'Éco-Logo aux produits conformes aux critères du Choix environnemental pendant des périodes allant jusqu'à trois ans. L'inspecteur de l'ACNOR peut revenir à l'improviste à n'importe quel moment pendant la période de validité du permis pour s'assurer que les critères sont toujours respectés.
4. **FRAIS ANNUELS POUR L'ÉCO-LOGO:** Les frais annuels de permis pour l'Éco-Logo, calculés d'après les ventes brutes des produits attestés, sont les suivants :

Ventes		Frais
Jusqu'à	100 000 \$	300 \$
100 001 à	250 000 \$	750 \$
250 001 à	500 000 \$	1 500 \$
500 001 à	1 000 000 \$	2 500 \$
Plus élevées que	1 000 000 \$	5 000 \$

R ESSOURCES

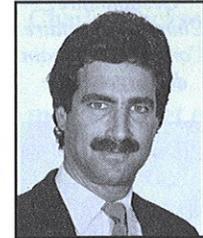
CONSEIL DE DIRECTION DU CHOIX ENVIRONNEMENTAL



Gordon Atherley
Associé
Atherley, O'Connell &
Associates



Jack Brooks
Vice-président
3M Canada



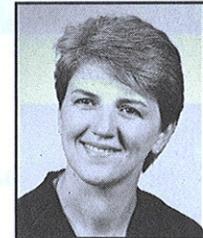
David Cohen
Professeur de droit
Université de la
Colombie-Britannique



Dian Cohen*
Présidente
Dian Cohen
Productions Ltd.

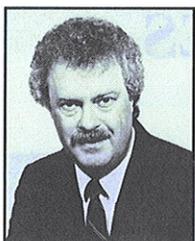


Pat Delbridge
Présidente
Pat Delbridge
Associates Inc.

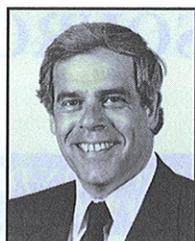


Janice Harvey
Présidente
Conseil de
conservation du
Nouveau-Brunswick

* Anciens membres du conseil



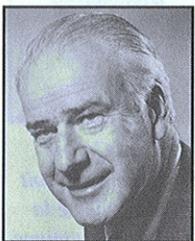
Joe H. Hilliard, Ph.D
Gestionnaire,
Chimie alimentaire
Conseil manitobain
de la recherche



Peter Jacobs
Professeur
Université de
Montréal



**Geraldine
Kenny-Wallace***
ancienne Présidente
Conseil des sciences
du Canada



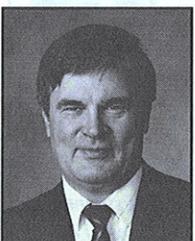
Alasdair McKichan
Président
Le conseil canadien
du commerce
de détail



France Mercier
Représentante
des consommateurs



James Patry
Vice-président
T.E.S. Limited



Richard Plain*
Professeur
Université de
l'Alberta



**Guylaine Saucier,
M.C., F.C.A.**
Administratrice
de société



Derek Stephenson
Président
Resource
Integration
Systems Ltd.

SECRETARIAT

Directeur
Graham Hardman

**Conseillère
technique
supérieure**
Valeries M. Douglas

**Conseillère
supérieure
en politiques**
Christine Rollo

**Conseiller
supérieur en
marketing et en
communications**
Charles Dickson

**Agent
technique**
Bruce Switzer

**Agente
administrative**
Micheline
Hawkins

**Agente en
marketing et en
communications**
Alexandra
Halkett Oberle

Agente technique
Bernadette Duffy

ASSOCIATION CANADIENNE DE NORMALISATION DIVISION DU CHOIX ENVIRONNEMENTAL

Directeur
John Wolfe

**Gestionnaire de
l'élaboration des
directives**
Ahmad Husseini

**Gestionnaire des
permis**
Jack Poon

Administratrice
Heather Hattin

Coordonnatrice
Linda Lyle

Administrateur
Brad Brooks

**Technologue en
ingénierie**
Dave Moase

COMITÉ TECHNIQUE DE COORDINATION

Président
John Wolfe

Membres votants

<i>Perry Anderson</i>	<i>Vito Ariganello</i>
<i>Jack Brooks</i>	<i>Valerie Douglas</i>
<i>Fred Edgecombe</i>	<i>Hal Ebert</i>
<i>Bernice Goldsmith</i>	<i>Steve Hart</i>
<i>Joe Hilliard</i>	<i>Dan Hoornweg</i>
<i>Julia Keenlside</i>	<i>Gerald McLaughlin</i>
<i>Peter Miasek</i>	<i>James Patry</i>
<i>Ruth Pelly</i>	<i>Marie-Claude Savoie</i>
<i>Derek Stephenson</i>	<i>Jeffrey Whitehead</i>

Membres non votants

<i>Jack Donald</i>	<i>Ahmad Hussein</i>
<i>Jack Poon</i>	<i>Janet Randall</i>
<i>Anthony Redpath</i>	

GROUPES DE TRAVAIL

Au cours de l'année écoulée, 245 personnes représentant des entreprises, des groupes écologistes, des consommateurs, des associations professionnelles, des chercheurs et le gouvernement, ont fait partie des groupes de travail suivants :

Peintures	Emballage fabriqué à partir de papier recyclé
Produits favorisant l'économie d'eau	Services de couches
Papier fin fabriqué à partir de papier recyclé	Papier non blanchi
Lampes	Piles
Papier sanitaire fabriqué à partir de papier recyclé	Pneus longue durée
Carburants de remplacement	Compost
Détergents	Nettoyage à sec
	Produits d'entretien des cheveux

RÉSULTATS

CHOIX ENVIRONNEMENTAL A ÉTABLI DES CRITÈRES D'ATTESTATION PROPRES À 14 TYPES DE PRODUITS :

HUILE DE GRAISSAGE RÉGÉNÉRÉE

Cette catégorie comprend tous les types d'huiles de graissage à l'exception des huiles synthétiques. Les huiles qui ont droit à l'Éco-Logo doivent contenir plus de 50 % de leur volume en huile régénérée et moins de cinq parties par million (ppm) de composés chlorés. Leur teneur en métal doit être inférieure à 25 ppm et aucun métal ne doit dépasser 5 ppm.



ISOLANTS FABRIQUÉS À PARTIR DE FIBRES CELLULOSIQUES LIGNEUSES RECYCLÉES

Les produits de cette catégorie ne doivent contenir que des fibres recyclées et ne renfermer aucun ingrédient qui exigerait les avertissements POISON, CORROSIF, INFLAMMABLE ou PEUT EXPLOSER prévus par le Règlement sur les produits chimiques et contenant destinés aux consommateurs sous le régime de la Loi sur les produits dangereux.



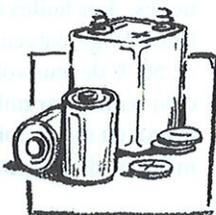
PRODUITS FABRIQUÉS À PARTIR DE PLASTIQUE RECYCLÉ

Cette catégorie comprend les matériaux de construction, les fournitures horticoles, les récipients pour fruit ou légumes, les contenants pour produits non alimentaires, les fournitures de bureau et le matériel de loisir. De façon générale, tous les produits de cette catégorie doivent contenir au-delà de 90 % en poids de plastique post-consommation, à l'exception des matériaux de construction qui doivent en renfermer plus de 60 % en poids.



PILES ZINC-AIR

Dans la catégorie des piles, la première catégorie secondaire est constituée par les piles zinc-air qui servent surtout dans les appareils acoustiques. Les produits de cette catégorie ne doivent pas contenir un taux de mercure supérieur à 40 mg par ampèreheure.



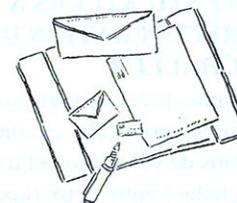
PEINTURE À BASE D'EAU PEU POLLUANTE

Les peintures à base d'eau agréées ne doivent pas contenir de formaldéhyde, de solvants halogénés, d'hydrocarbures aromatiques, de mercure ou de ses composés. Elles ne doivent pas être colorées avec des pigments de plomb, de cadmium, de chrome hexavalent ou de leurs oxydes. Elles doivent avoir un point d'ignition d'au moins 61°C et ne pas renfermer de composés organiques volatils (COV) à plus de 250 g/L, eau exceptée.



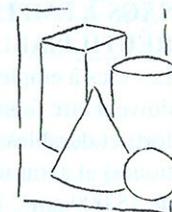
PAPIER FIN FABRIQUÉ À PARTIR DE PAPIER RECYCLÉ

Cette catégorie comprend les papiers d'impression, d'affaires et d'exercice, les enveloppes, les papiers à couverture et les bostols, qui doivent renfermer au-delà de 50 % en poids de papier recyclé dans lequel entrent au moins 5 % de fibres post-consommation.



PRODUITS DIVERS FABRIQUÉS À PARTIR DE PAPIER RECYCLÉ

Cette catégorie comprend les matériels utilisés pour travaux de passe-temps et d'artisanat, qui doivent être entièrement composés de papier recyclé dans lequel entrent au moins 5 % de fibres post-consommation.



PAPIER JOURNAL FABRIQUÉ À PARTIR DE PAPIER RECYCLÉ

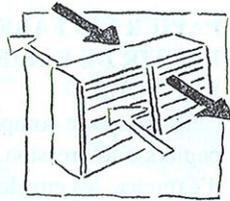
Cette directive porte sur le papier journal contenant plus de 40 % de son poids en papier recyclé, dont une teneur minimale en vieux journaux de 25 %. Les journaux doivent contenir au moins 35 % en poids de papier journal admissible, selon une moyenne pondérée sur trois mois. Les divers imprimés fabriqués à partir de papier journal doivent se composer exclusivement de papier journal agréé.



VENTILATEURS À RÉCUPÉRATION DE CHALEUR

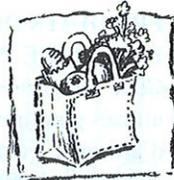
Cette directive porte sur le matériel conçu pour faire circuler l'air à des fins de ventilation et transférer la chaleur entre deux flux d'air isolés.

Ce matériel doit récupérer 75 % de la chaleur sensible à 0°C et avoir un coefficient de transfert de l'air rejeté de 5 % ou moins.



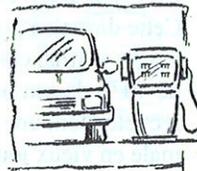
SACS À EMPLETTES RÉUTILISABLES

Les sacs à emplettes réutilisables doivent être fabriqués en matériaux forts et durables (naturels ou synthétiques) et avoir une capacité minimale de 15 000 cm³. Ils doivent pouvoir transporter un poids de 10 kg au moins 300 fois, résister à l'humidité, être fabriqués en matériaux ne rejetant aucune substance dangereuse ou toxique dans l'environnement et être lavables à la maison.



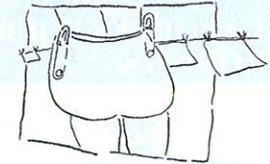
CARBURANTS DE REMPLACEMENT - MÉLANGE ESSENCE-ÉTHANOL

Le mélange essence-éthanol doit contenir au moins 5 % de son volume en éthanol. L'éthanol doit être entièrement tiré de produits de la biomasse. Le mélange essence-éthanol doit respecter la norme de l'Office des normes générales du Canada CAN/ONGC 3.511-M, Essence automobile sans plomb oxygénée, contenant de l'éthanol.



COUCHES EN TISSU RÉUTILISABLES

Toutes les couches réutilisables à 100 % au moins 75 fois et lavables à la maison ont droit à l'Éco-Logo.



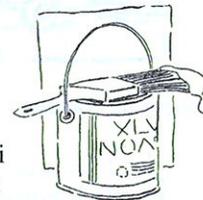
RÉCIPIENTS DE COMPOSTAGE POUR DÉCHETS DOMESTIQUES

Les récipients de compostage doivent servir aux déchets domestiques et être conçus de façon à faciliter une circulation d'air suffisante pour maintenir les matières organiques en fermentation aérobie. En outre, les récipients doivent être accompagnés d'une notice qui donne la liste des matières à ne pas y introduire et décrit les utilisations du terreau humique, les conditions propres à arrêter le processus de compostage et les façons d'éviter les difficultés causées par les animaux sauvages, les rongeurs et les organismes pathogènes. Le fabricant doit garantir les récipients pour cinq ans.



PEINTURE À BASE DE SOLVANTS À POLLUTION RÉDUITE

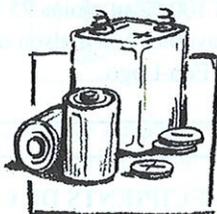
La peinture à base de solvants ne doit contenir ni formaldéhyde, ni mercure ni composé de mercure, et elle ne doit pas être colorée au moyen de pigments de plomb, de cadmium ou de chrome hexavalents ni de leurs oxydes. De plus, elle ne doit pas renfermer de composés organiques volatiles supérieurs à 380g/L, eau exclue, et elle doit avoir un point d'ignition d'au moins 37,8° C.



DES ÉBAUCHES DE CRITÈRES ONT ÉTÉ ÉLABORÉES POUR SEPT TYPES DE PRODUITS



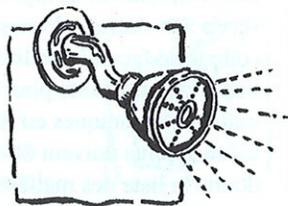
Compost



Piles non rechargeables



Lampes à haute efficacité lumineuse



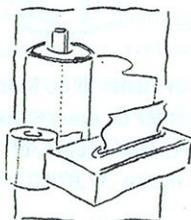
Produits favorisant l'économie d'eau



Services de couches



Récipients de compostage



Papier Saintaire

Des critères applicables à de nombreux autres types de produits, variant des nettoyants ménagers aux pneus longue durée, sont en voie d'élaboration.

PRODUITS CERTIFIÉS PAR L'ÉCO-LOGO

Couches en tissu

Baby Bliss (Altrim)
 Babykins (Babykins Products Canada Ltd.)
 Cushies (Cushies Diapers)
 Hapi-Napi (Hapi-Napi Diapers)
 Indisposables (Indisposables Cotton Diaper Co.)
 Puritys (Puritys Diaper Ltd.)
 Rapps (Morgan Diaper Services)

Huile de graissage régénérée

Canada's Choice (BresLube)
 Canadian Pride (Mohawk Oil Co. Ltd.)
 Chevron Re-Refined Motor Oil (Chevron Canada Ltd.)
 Eco (Canadian Tire)
 Entech (Pétroles Esso Canada)
 Flo-rite Super Duty (Turbo Resources Ltd.)
 National (BresLube)
 President's Choice (Loblaw International Merchants)
 Premium 1 (BresLube)

Produits fabriqués à partir de plastique recyclé

Vexar clôturage en plastique (Du Pont Canada Inc.)

Peintures à base d'eau

Plusieurs marques de Benjamin Moore, Canadian Tire, Color Your World, ICI Paints, International Paints, Para Paints, Selectone Paints et St. Clair Paint and Wallpaper

Isolants cellulosiques

Weathershield Insulation (Can-cell Industries Inc.)
 Fibrex R2000 (Prosumex Inc.)

Papier fin fabriqué à partir de papier recyclé

Plusieurs produits de DRG Stationary Co., Domtar Inc., Moore Business Forms, Noranda Forest Recycled Paper, Resolve (Island Paper Mills Co.), Rolland Inc. et Tenex Data Corp.

Piles zinc-air

Rayovac Canada Inc.

PUBLICATIONS DU PCE

- Éco-Logo (Bulletin du programme)
- Fiches d'information (sur chaque catégorie des produits pour lesquels des critères ont été établis)
- Guide des normes relatives au graphisme de l'Éco-Logo

Renseignements :

Choix environnemental
107, rue Sparks, 2e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0H3
(613) 952-9440